

*Lesly 1001*

# L'Economiste Canadien

REVUE POLITIQUE, HISTORIQUE, COMMERCIALE,  
FINANCIÈRE ET LITTÉRAIRE

## SOMMAIRE

PAGES

1	Au public .....	F. VANASSE
15	La moisson au Nord-Ouest ( <i>gravure</i> )	
16	Un homme ( <i>poésie</i> ) .....	NÉRÉE BEAUCHEMIN
18	Des grands lacs à l'Atlantique .....	A. B.
20	Le mois européen .....	GASTON D'ORCHER
25	Une vue du C. P. R. dans les Montagnes Rocheuses ( <i>gravure</i> )	
26	Ça et là .....	F. V.
31	La royauté de la femme .....	CLAIRE VANASSE

1re ANNEE - 2001

JUILLET 1901

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :  
16 & 20 RUE ST-JACQUES, CHAMBRE 22  
MONTREAL

F. X. LESLIEUX, *Commissaire*, Ottawa, Ont

TELEPHONE MAIN 1537

Taillon, Bonin & Morin, Avocats

Hon. L. O. Taillon, C.R.

J. A. Bonin, C.R.

L. J. S. Morin, B.C.L.

180 rue St-Jacques, . . . Montréal.

Extra Maria

MLL

Marque de Commerce

**EXTRA MARIA**  Le Miroir de la Propreté.

Ce nettoyeur est sans précédent. Il détache, dégraisse et nettoie, de la soie la plus fine au tissu le plus épais, sans en endommager la qualité; il enlève la peinture, le goudron, et toute autre tache avec la plus grande facilité.

Servez vous d'une flanelle de la même couleur que le tissu ou d'une petite brosse et vous en verrez le résultat. Mille moyens de s'en servir pour la coutellerie, les poêles, les tuyaux, etc., etc.

En vente : **SAVON** sans supérieur. **ESSAYEZ-LE.**

26 NOTRE-DAME DE LOURDES, MONTREAL

**Bibliographie** — Tous les mois nous consacrerons quelques pages à la revue des nouveaux livres dont il nous aura été adressé un exemplaire.

L'ECONOMISTE CANADIEN

Est en vente dans les principaux dépôts de journaux.  
20 cts le numéro. Abonnement, un an, \$2.00.

16 et 20 rue St-Jacques, Chambre 22, Montréal

# L'ECONOMISTE CANADIEN

REVUE POLITIQUE

---

## AU PUBLIC

Nous entreprenons aujourd'hui la publication d'une revue politique qui s'appellera *L'Economiste Canadien*.

La publication qui sera d'abord mensuelle, contiendra trente-deux pages de matière et le prix de l'abonnement est fixé à deux piastres par année, ou une piastre pour six mois.

Notre premier devoir,—une obligation d'honneur, qui s'impose dès le début de l'entreprise,—c'est d'être franc et loyal avec le public dont nous sollicitons la confiance et le patronage.

Nous ne demandons point le bienfait de l'existence pour cette publication, sous de faux prétextes.

*L'Economiste* n'empiètera pas sur le terrain des voisins. Il prend une place vide et qui n'a pas encore été occupée dans la presse canadienne. Il n'y a pas de droits acquis à froisser, ni de concurrence à faire. La Revue prétend avoir droit à une petite place sous le soleil, à côté des ouvriers de la pensée, et on ne trouvera pas mal qu'elle réclame sa part de travail dans les luttes pour la vie, et sa part d'honneur au service des grands intérêts de la religion et de la patrie.

Tel est notre but, et voici nos couleurs :

*L'ECONOMISTE est Catholique, Canadien et indépendant des partis politiques.*

Nous donnerons quelques développements à ces trois pensées qui sont l'âme même de notre programme.

## I

*Pro Deo.*

L'ECONOMISTE est *catholique*.

Cette Revue est catholique parce que nous savons que les principes du christianisme, conservés, transmis et appliqués d'âge en âge, depuis vingt siècles, par l'Eglise de Dieu sont les seuls capables d'assurer la grandeur morale et le bonheur des peuples.

Nulle part sous le soleil, de l'Orient à l'Occident, la religion chrétienne n'est mieux connue ni mieux honorée qu'au Canada. Notre peuple est chrétien pratiquant, et il apporte au culte de la religion une ferveur pleine de franchise et d'une sainte fierté. Tous ces innombrables et superbes monuments élevés à la gloire du Christ, par la piété des fidèles, d'un bout du pays à l'autre, sont autant de témoins qui attestent la force et la générosité de la foi chrétienne de nos populations.

Il faut le reconnaître,—et ce n'est au reste que rendre hommage à la vérité historique,—l'Eglise catholique reçoit aujourd'hui au Canada, plus de respect et de protection de la part de la protestante Angleterre, qu'elle n'en reçoit de la part de la France "*Très Chrétienne*," et "*Fille Aînée de l'Eglise*."

Mais puisqu'il en est ainsi, nous dira-t-on, elle est bien intempesive votre présente profession de foi. Si l'Eglise catholique n'est pas attaquée au Canada, pourquoi alors s'armer pour la défendre? N'est-ce pas une provocation dangereuse, ou au moins une parade absolument inutile?

Ce n'est pas nécessairement pour faire œuvre offensive ou défensive que nous voulons exister et que nous sollicitons la confiance publique. Bien au contraire, et nous espérons que l'ère de liberté et de paix dont jouit aujourd'hui l'Eglise catholique au Canada, se prolongera pendant et bien au-delà du nouveau siècle qui se lève sur le monde.

Mais l'erreur est toujours active. Le vent empoisonné des mauvaises doctrines, qui souffle en permanence sur les vieilles sociétés de l'Europe, sur la France en particulier, peut bien atteindre un jour l'atmosphère aujourd'hui si pur et si calme du Canada. Qui peut dire que le ciel ensoleillé de l'heure présente, ne sera pas demain déchiré par la tempête? Et, depuis quand

serait-il défendu à l'enfant de témoigner à sa mère, sa piété filiale, sa sollicitude et son amour ?

Non, ce n'est ni dans un but de provocation ni par vaine ostentation, que nous affirmons notre foi et notre culte pour les principes catholiques. Ce *Credo* n'a qu'un but : faire connaître tout de suite nos couleurs, afin qu'au besoin, à l'heure de l'attaque, si jamais elle se présente, l'Autorité puisse nous trouver, nous commander et compter sur notre bonne volonté et notre dévouement.

C'est notre certificat de baptême que nous présentons ; c'est notre billet d'enrôlement que nous sollicitons.

En demandant sa modeste existence au soleil, La Revue se croit justifiable de faire cette profession de foi qu'elle s'efforcera d'honorer en tout, partout et toujours, sous la direction sage et éclairée de l'Autorité religieuse.

## II

*Non fecit taliter omni nationi.*

L'ECONOMISTE est *canadien*.

Nous ne sommes plus à l'âge des illusions. Il y a longtemps que nous avons laissé les chemins verts du printemps, pour les sentiers abruptes et rocailleux de la vie réelle. A cette saison de la vie, les années devenues plus mûres au soleil d'automne, nous font envisager les choses avec plus de calme et plus d'attention. Aussi ne cédon nous à l'empire d'aucune exaltation patriotique en formulant ce second article de notre programme.

C'est notre profonde conviction ; le peuple canadien est providentiellement appelé à former, dans cette partie de l'Amérique du Nord, une nation distincte, indépendante, alliée par le sang, l'amitié et les intérêts matériels aux plus puissantes nations de la terre.

Telle nous paraît être la destinée manifeste des divers groupes de populations qui habitent aujourd'hui le territoire canadien, de l'Atlantique au Pacifique.

Sans doute que la réalisation de cet avenir est encore lointaine. Mais, si éloignée qu'elle soit, elle n'en paraît pas moins

évidente à quiconque réfléchit sur l'intervention divine dans le mouvement des affaires du monde.

Les phénomènes de l'ordre moral n'échappent pas plus à la Direction du Dieu-Créateur, que les phénomènes de l'ordre physique. Et, si les mondes se meuvent dans les espaces d'après un plan établi par Dieu, il est pareillement certain que la même volonté préside aux évolutions morales de l'humanité.

C'est en effet Dieu qui fait naître les peuples et qui les élève ou les abaisse à sa volonté et au point qu'il lui plait, selon qu'ils exécutent ou qu'ils négligent la mission qui leur est assignée dans l'économie du plan divin.

L'enseignement de l'histoire universelle sur ce point, est aussi irrécusable que lumineux.

Quelquefois, l'intervention divine se manifeste visiblement, comme dans l'existence miraculeuse du Peuple de Dieu dans le désert.

Ou bien, il agira par des voies plus longues, détournées et invisibles au regard humain.

Veut-il punir et humilier un peuple orgueilleux et prévaricateur ? Il l'accablera sous les fléaux les plus désastreux : des maladies contagieuses qui font périr ses enfants ; des guerres qui détruisent la prospérité et le prestige de la nation.

Veut-il récompenser la fidélité d'un peuple à sa mission, il lui donne des gouvernants sages et prudents, des années de prospérité et de gloire.

C'est ainsi que disparurent tour à tour les grands empires de l'antique civilisation, les uns, sous le poids de leur propre corruption, les autres, sous les coups des barbares du nord.

C'est ainsi que Dieu appelle Clovis à la tête de ses Francs, pour faire de ce barbare le premier roi chrétien de la France, et, des membres de cette tribu sauvage, les fondateurs du peuple français.

Mais pourquoi remonter ainsi dans le lointain des âges pour retracer l'intervention divine dans la vie, l'organisation et les transformations des peuples, quand nous la trouvons, pour ainsi dire, à chaque page de notre histoire nationale ?

La découverte et l'établissement de ce pays a été manifeste-

ment l'œuvre de Dieu. C'est lui qui souffla au cœur de nos ancêtres la pensée et le courage de quitter leurs foyers, le beau pays de France, pour les bords lointains, inconnus et alors inhospitaliers du St-Laurent.

Cette première page de notre histoire n'est-elle pas, en effet, la répétition de cette autre page historique, où l'Ecrivain Sacré nous parle de l'invitation, que Dieu fit un jour à Abraham de quitter la terre de Chanaan, pour aller vers la terre promise ? Nos pères obéissaient à la même voix : "Sortez de votre pays, " allez dans la terre que je vous montrerai, et, là, vous devien-  
" drez les pères d'un grand peuple."

Et si l'on considère les difficultés de toutes sortes qui ont accompagné la découverte, l'établissement et le développement de la Nouvelle France, il est impossible, en effet, de ne pas reconnaître, que sans l'intervention active et journalière du Ciel, jamais Cartier, Champlain, Maisonneuve, Laval, et toute cette phalange de martyrs, de héros et de femmes courageuses, qui furent nos ancêtres, n'auraient pu résister aux fureurs de la barbarie iroquoise, ni aux autres dangers que courut leur entreprise dès le début.

Mais ces héros patriotiques et chrétiens étaient les témoins de la Foi sur cette terre d'Amérique, et les artisans de l'œuvre de Dieu. Le secours du Ciel fut avec eux partout et toujours.

L'intervention divine en faveur du peuple canadien, elle se trouve encore dans le soin particulier, minutieux que l'on apportait aux choix des colons fondateurs de la colonie.

La tentative de colonisation du Marquis de LaRocque fut infructueuse, parce que Dieu réservait ce sol pour un peuple vertueux, croyant, et digne de faire ses œuvres en pays de Nouvelle France : *Gesta Dei, per filios Francorum*. Dans les vues de Dieu, cette colonisation, avec des repris de justice, ne répondait pas aux destinées préparées pour le peuple canadien.

Nos pères et nos mères, venus de France ont été choisis parmi les meilleurs éléments de la première nation du monde. On n'acceptait que des personnes d'une conduite morale édifiante. Les mauvais sujets qui s'y glissaient, étaient soigneusement reconduits en France. Les registres de notre état civil,

sont ouverts à tout le monde. Ils sont un tableau d'honneur pour chaque famille de ce pays. Les Canadiens ont droit d'être fiers de leur origine et de s'énorgueillir de leurs ancêtres, qui étaient l'élite de la nation française au XVIIe siècle. *Non fecit taliter omni nationi.*

Tournons encore une autre page de notre histoire.

Voilà qu'un orage terrible se prépare dans le ciel de France. Les choses vont mal au dedans et au dehors de la mère patrie. Endormies dans les plaisirs d'une cour dissolue, les autorités françaises n'ont plus le temps, ni la pensée, de songer aux intérêts de la colonie canadienne, ni de pourvoir à sa défense contre ses ennemis, qui redoublent d'ardeur et augmentent leurs forces. Et, un jour, malgré des prodiges de courage et de valeur, la petite armée de Montcalm, jusqu'alors victorieuse, succombe sur le mémorable champ de bataille des Plaines d'Abraham, à la porte de Québec ; le drapeau de la France repasse les mers, et les couleurs triomphantes de l'Angleterre flottent sur les murs de la cité de Champlain, et quelques mois après le Canada changeait de maître.

Dieu le voulait ainsi. Par ce moyen, il sauvait le rameau canadien qu'il détachait du vieux tronc, juste au moment où celui-ci allait être dépouillé et brisé par la tempête. Quel eût été, en effet, le sort de la colonie, dans la grande tourmente sociale de 1789, qui couvrit la France de sang, de ruines et de hontes ? Serions-nous aujourd'hui, les paisibles possesseurs des libertés religieuses, civiles et politiques dont nous sommes si fiers ? N'aurions nous pas subi le sort de nos frères Louisianais ? En nous associant à un pays doté des institutions publiques les plus libres et les plus fortes de la terre, au moment même où la liberté agonisait en France, Dieu sauvait notre peuple et assurait son existence.

Transplantées sur le sol canadien, les fortes institutions politiques anglaises ont vite pris racines et se sont développées, non pas sans difficultés, mais grâce à la tenacité de la foi religieuse et nationale de ceux que Dieu appelait à la direction des affaires du peuple.

Et c'est ainsi que le grain de senevé, semé par Champlain en

1608, sur le rocher de Québec, et si généreusement arrosé du sang des héros et des martyrs, a pu devenir, en moins de trois siècles, l'arbre magnifique de force et de beauté que nous admirons aujourd'hui, et dont les rameaux pleins de sève, s'étendent librement des rives de l'Atlantique aux bords lointains du Pacifique, abritant de leur ombre des peuples divers qui sont devenus des compagnons, des associés, des frères dans les luttes pour la vie. Sans affaiblir le tronc principal, plusieurs rameaux détachés de l'arbre canadien, ont même poussé de puissantes racines jusque sur le sol de la république voisine, où nos compatriotes ont conquis, par leur esprit de travail et leur honorabilité, le respect et la confiance du grand pays qui est devenu leur patrie d'adoption.

La providence de Dieu n'a donc pas ménagé son assistance au Canada, pendant les trois siècles qu'il a vécus.

## IV

*Et meditati sunt inania.*

Après la session du Canada à l'Angleterre, par le traité de Paris en 1763, les sociétés religieuses et nationales du Royaume-Uni organisèrent sans retard un fort courant d'émigration des Îles Britanniques vers les nouveaux domaines de la Couronne.

Dans l'idée des promoteurs de cette colonisation, le Canada devait être un pays anglais et protestant, tout comme les colonies de la Nouvelle-Angleterre. On ne tenait aucun compte des anciens colons. Et, à la vérité, humainement parlant, les pauvres Canadiens, demeurés sur leurs terres dévastées par la guerre, devaient être fatalement anéantis par le nombre et la richesse des nouveaux arrivés.

D'années en années cette immigration augmenta. Au courant britannique vinrent se mêler d'autres courants partis des États du centre et du nord de l'Europe. Et toutes les fortes races de ces contrées sont aujourd'hui largement représentées dans la population de ce pays. Mais l'élément le plus considérable, pris comme point d'unité nationale, est encore l'élément canadien. Les descendants des colons de 1760 ont survécu, ils ont été les vainqueurs dans les luttes pour la vie. Leurs fils se sont distin-

gués. Parmi eux nommons Panet, Papineau, Bédard, Bourdages, Duvernay, Nelson, Morin, Parent, car ils ont été les commandants de notre invincible garde-nationale dans l'arène mouvante et périlleuse de la politique, pendant les temps héroïques de notre histoire parlementaire. Ils n'étaient pas des lâcheurs devant les sollicitations ou les menaces du "Chateau." Ni Haldiman, ni Craig, ni Dalhousie, ni Colborne, ne purent jamais amolir leur courage ni vaincre leur énergie, dans la revendication de nos droits constitutionnels. "La garde meurt, et ne se rend pas," était leur fière devise, et, comme Cambrone, ils y furent tous fidèles. De Lorimier, Duquet et Cardinal l'ont prouvé.

Saluons le vaillant évêque Plessis, le sauveur de nos libertés religieuses.

Voici Lafontaine, qui fut avec Baldwin, le conquérant du gouvernement responsable, ce boulevard inexpugnable des libertés populaires.

Voici Cartier, le proscrit de 1838, qui fit, avec Macdonald, l'œuvre nationale de la Confédération Canadienne.

Mais terminons ici cette belle nomenclature, que nous pourrions augmenter encore de bien d'autres noms illustres, si l'espace nous le permettait. Au reste, le souvenir de ces patriotes distingués est encore trop vivace dans la mémoire du peuple pour qu'il soit nécessaire de le lui rappeler.

Et, à quel étrange retour des choses humaines n'assistons-nous pas aujourd'hui ? Voilà que les fils de ceux qui ostracisaient nos pères, qui construisaient des échafauds, et dressaient des rôles de proscription, recherchent avec envie, aujourd'hui, l'alliance politique des fils des ostracisés, des victimes de l'échafaud et des proscrits de 1838 ; les violents préjugés d'autrefois diminuent chaque jour d'intensité ; dans toutes les couches sociales, on sent un mouvement sincère vers la conciliation et la bonne entente. C'est un noble effort pour le bien-être national ; et toutes ces aspirations vers l'union, et non la fusion, se réaliseront, quand les divers éléments de notre population, mieux éclairés et animés d'un même sentiment d'amour pour la patrie canadienne, consacreront toutes leurs forces et leur énergie au progrès, à la prospérité et à la grandeur du Canada.

Notre patriotisme enthousiaste salue d'avance l'approche, le lever de ce beau jour ; car dès lors l'esprit canadien sera formé et la nation Canadienne existera dans toute la beauté de sa force et de sa puissance.

Sans doute que les Canadiens de descendance française ne peuvent pas et ne doivent pas oublier la noblesse de leur origine, ni l'histoire des ancêtres, ni les gloires de la vieille France.

Sans doute que les fortes races Anglaises, Écossaises et Irlandaises, Allemandes, Italiennes et autres du Canada conserveront toujours un souvenir aimé de la patrie des aïeux.

Ces sentiments de la piété filiale honorent le cœur—où ils sont gravés en traits ineffaçables. C'est dans la nature humaine qu'il en soit ainsi. Tous les grands souvenirs de l'histoire d'Angleterre, toute cette lumineuse traînée de gloire que trace l'histoire de la France à travers les siècles—oui, toutes ces choses grandes et sacrées, si dignes de nos affections, peuvent bien encore enflammer nos âmes comme souvenir de la terre des aïeux ; mais la France ni l'Angleterre ne sont la patrie des Canadiens. Le Canada est notre seule et unique patrie. C'est ici la terre paternelle. Nos pères, des Français et des Anglais, ont conquis ce sol et nous l'ont légué, avec l'obligation d'en transmettre l'héritage, intacte et agrandi, à nos enfants. Le Canada est le foyer, le "Home" bien aimé, de toute la famille canadienne ; ce n'est pas une terre de passage, un lieu d'exile que nous désirons quitter ; c'est la terre de notre jeunesse ; c'est la terre qui recevra nos cendres lorsque nous nous coucherons pour le long sommeil, à côté de nos ancêtres ; c'est, en un mot, la Patrie—pour nous et pour nos enfants.

Voilà dans quel sens L'ECONOMISTE est *canadien*.

Nous croyons à l'unité nationale canadienne, et nous sommes en faveur du maintien de l'état politique actuel du Canada, (dégagé de certaines idées absorbantes qui semblent vouloir prendre cours en ce moment) parce que nous le croyons le mieux adapté au développement normal de cette union nationale.

Notre avenir, comme peuple n'est ni dans la perpétuité du lien colonial, ni dans une fédération impériale, politique ou militaire, ni dans l'annexion du Canada aux États-Unis. Elle

réside dans l'indépendance dont l'heure sera déterminée par la rapidité de nos progrès et du développement de nos ressources nationales. Notre état politique actuel fournit au peuple du Canada tout ce qu'il lui faut pour satisfaire ses aspirations et arriver à l'accomplissement de ses destinées.

## V

*Pro Patriâ.*

L'ECONOMISTE CANADIEN est *indépendant des partis politiques*. Comme son nom l'indique assez clairement cette REVUE s'occupera de politique active.

Elle étudiera toutes les questions de la politique canadienne au fur et à mesure qu'elles se présenteront.

Mais elle entend rester absolument indépendante des divers partis ou groupes politiques qui existent, ou qui pourront exister dans le pays. Nous sommes tout entier au service de la religion et de la patrie, ces deux choses grandes et sacrées—qui sont bien au-dessus des intérêts des partis politiques. Mais, nous nous réservons le droit d'étudier et d'apprécier les hommes et les choses de la politique avec indépendance et impartialité, au seul point de vue des intérêts *du pays*.

En dehors des grands principes de la moralité chrétienne, qui sont la *colonne et le fondement* des sociétés humaines, il existe des principes économiques d'un ordre moins élevé, à la vérité, mais très importants dans l'administration des affaires matérielles d'une nation. Nous voulons parler des principes de l'économie politique. L'application journalière de ces principes dans la direction de la chose publique peut exercer une grande influence sur le mouvement des affaires publiques — pour le bien ou pour le mal — selon que cette application est faite avec prudence et dans les conditions économiques voulues, ou en dehors des règles d'une saine intelligence des besoins du peuple.

C'est pourquoi, chaque citoyen qui s'intéresse à la bonne administration des affaires de l'état, doit bien connaître ces principes, afin de pouvoir au besoin, en faire ou en recomman

der l'application, dans la mesure et de la manière voulues par les conditions économiques du peuple.

La propagation de ces principes, tel est l'objet de cette Revue. Pour atteindre ce but, elle ne peut se mettre au service d'aucune organisation politique spéciale. La partisanerie lui ferait manquer l'objet qu'elle se propose.

En effet, sous le régime du parlementarisme moderne, le pouvoir est le but principal des efforts de chaque parti politique. On veut arriver à la direction des affaires, et pour cela, il faut gagner les faveurs populaires. Delà des programmes aussi variés que sont changeants les courants de l'opinion publique.

La REVUE discutera les faits, étudiera les projets et les opinions de nos législateurs. Mais ses appréciations, comme ses critiques, seront toujours marquées au coin de la plus franche impartialité, et présentées au lecteur, avec courtoisie, prudence et modération.

Nous publierons *verbatim* les discours de nos hommes d'Etat sur les principales questions d'ordre public.

Chaque numéro de la Revue contiendra aussi une chronique étrangère.

Les questions de l'instruction primaire, de la colonisation, de l'agriculture, de l'industrie, en un mot, toutes les questions financières, commerciales et administratives, fédérales et provinciales, entrent dans le cadre de la Revue, et toutes ces questions recevront une attention sérieuse de la part de la Direction.

Nous aurons des collaborateurs spéciaux pour traiter ces divers intérêts de la chose publique.

Nous donnerons aussi une attention spéciale aux questions ouvrières, au fonctionnement et aux avantages des caisses d'économies, et à toutes les associations de bienfaisance qui propagent les grands principes d'économie et de mutualité, parmi les classes laborieuses de la société.

Tel est le programme de l'*Economiste Canadien*. Nous le soumettons, avec confiance, à l'appréciation de tous les hommes de bonne volonté.

Les pages de cette REVUE sont ouvertes à tous les écrivains qui approuvent notre programme, et qui voudront se restreindre aux limites qu'il désigne.

Nous espérons que les jeunes, surtout, nous honoreront de leur précieuse collaboration.

Nous ne voulons rien négliger pour faire de notre publication une œuvre utile et capable de contribuer, un tant soit peu, au progrès, à la prospérité, et à la grandeur de notre belle et bien-aimée patrie.

FABIEN VANASSE

Montréal, Juillet 1901.

P. S.—L'ECONOMISTE CANADIEN s'occupant de politique active devra nécessairement être appelé, un jour ou l'autre, à formuler son opinion sur les diverses questions politico-religieuses que l'on porte, trop souvent, dans l'arène parlementaire. C'est pourquoi, avant de solliciter la confiance et le patronage du public, en faveur de notre entreprise, nous avons cru devoir soumettre le programme de cette Revue à Son Excellence, le délégué Apostolique, et à Nos Seigneurs les Evêques de la Province.

Plusieurs de ces vénérés représentants de l'autorité religieuse parmi nous, ont déjà eu la bienveillance d'examiner notre programme, et de l'honorer de leur haute approbation. Loin de nous la pensée de vouloir faire servir ces témoignages de confiance dans un but de réclame en faveur de notre entreprise, mais ces lettres d'approbation renferment des considérations si sages et si utiles que nous croyons devoir les porter à la connaissance de nos lecteurs.

*Lettre de Son Excellence, Mgr Falconio, Délégué Apostolique.*

*Delegatio Apostolica, — Ottawa, 10 juillet 1901.*

A Monsieur F. VANASSE, Montréal.

Monsieur,—Son Excellence le Délégué Apostolique est très heureux de vous voir entreprendre la publication d'une Revue d'économie politique, historique, financière et commerciale qui soit vraiment chrétienne et indépendante des partis, et il vous souhaite tout le succès que mérite une œuvre de ce genre.

Veillez agréer, Monsieur, les sentiments de parfaite considération avec lesquels je suis,

Votre tout dévoué en N. S.,

F. M. ETIENNE DE CLAVETTE,  
*Secrétaire.*

*Lettre de Sa Grandeur Monseigneur Paul Bruchési,  
Archevêque de Montréal.*

Archevêché de Montréal, le 13 juillet 1901.

Monsieur FABIEN VANASSE, Montréal.

*Mon cher Monsieur.*—J'ai reçu le prospectus de l'*Economiste Canadien*, revue que vous vous proposez de fonder à Montréal. . . .  
Votre entreprise est louable et mérite l'encouragement de tous ceux qui ont à cœur le progrès intellectuel dans notre pays. . . .  
J'ai lu votre programme. Vous n'avez, Monsieur, qu'à y rester fidèle, et vous pourrez toujours compter sur mon approbation et ma sympathie. Malgré les difficultés qui vous attendent, et que vous prévoyez comme moi, je vous souhaite plein succès, et je vous réitère l'assurance de mes biens dévoués sentiments.

† PAUL, Arch. de Montréal.

*Lettre de Sa Grandeur Monseigneur L. Thomas Duhamel,  
Archevêque d'Ottawa.*

En tournée pastorale,

Notre-Dame du Sault, 12 juillet 1901.

Monsieur F. VANASSE, Montréal.

*Cher Monsieur,*—J'ai lu le *Prospectus* de L'*ECONOMISTE CANADIEN* que vous avez eu la délicate attention de m'adresser.

Cette nouvelle Revue a certainement sa raison d'être. Une Revue tout à la fois politique, historique, financière et commerciale indépendante des partis politiques, mais s'appuyant sur les principes catholiques ne saurait manquer d'exercer une influence salutaire.

Veuillez me considérer comme abonné.

Je suis, cher monsieur,

Votre dévoué serviteur,

† L. THOMAS, Archevêque d'Ottawa.

*Lettre de Sa Grandeur Monseigneur F. X. Cloutier,  
Evêque des Trois-Rivières.*

Les Trois-Rivières, 10 juillet 1901.

Monsieur FABIEN VANASSE, Montréal.

*Cher Monsieur,*—L'œuvre que vous entreprenez, par la publication de L'*ECONOMISTE CANADIEN*, est très bonne. Soutenue par vos talents et par vos capacités reconnues, elle devra faire un bien considérable.

Votre *Prospectus* est de nature à inspirer une grande confiance, à tous ceux qui aiment sincèrement notre religion et notre nationalité. Dégagé des intérêts de parti, vous serez libre de proclamer la vérité à ceux qui jouissent de la faveur populaire, comme à ceux qui la convoitent. Les uns et les autres n'en ont-ils pas un besoin absolu, et, avec le régime représentatif, n'est-il pas nécessaire que les publicités aient leurs coudées franches, pour imprimer aux populations une saine direction dans les affaires publiques? Si le peuple se trompe souvent, cela est dû en partie aux idées fausses et aux mensonges intéressés de certains journaux. Au moins faut-il que de bonnes publications soient là, prêtes à refuter les fausses assertions et à dissiper les préjugés qui en résultent, afin, qu'à la faveur de la vérité, la justice puisse régner et le bien se faire.

Je vous encourage beaucoup à poursuivre votre œuvre, malgré les difficultés qu'elle rencontrera nécessairement; je la bénis de tout mon cœur, et je demande à Dieu qu'il lui accorde un plein succès.

Je demeure, avec respect sincère,

Votre bien dévoué,

† F. X., Evêque des Trois-Rivières.

*Lettre de Monseigneur Em. H. Guilbert,  
Curé de Ste-Anne de Sorel.*

M. VANASSE, avocat, Montréal.

*Mon cher Monsieur,*—J'ai lu et relu le prospectus de l'*Economiste Canadien*. C'est bien pensé et bien dit.

Cette revue telle qu'elle se présente fera du bien.

Il y a si longtemps que l'esprit de parti règne parmi nous qu'il est bon de s'apercevoir qu'une revue indépendante est nécessaire pour nous aider à juger sainement les hommes et les choses.

Je vous lirai toujours avec plaisir. Soyez-en sûr. Succès en tout, tel est le souhait que je forme pour l'*Economiste Canadien*.

En Notre Seigneur, à vous de tout cœur,

EMM. H. GUILBERT, Ptre

Ste-Anne de Sorel, 18 juillet 1901.

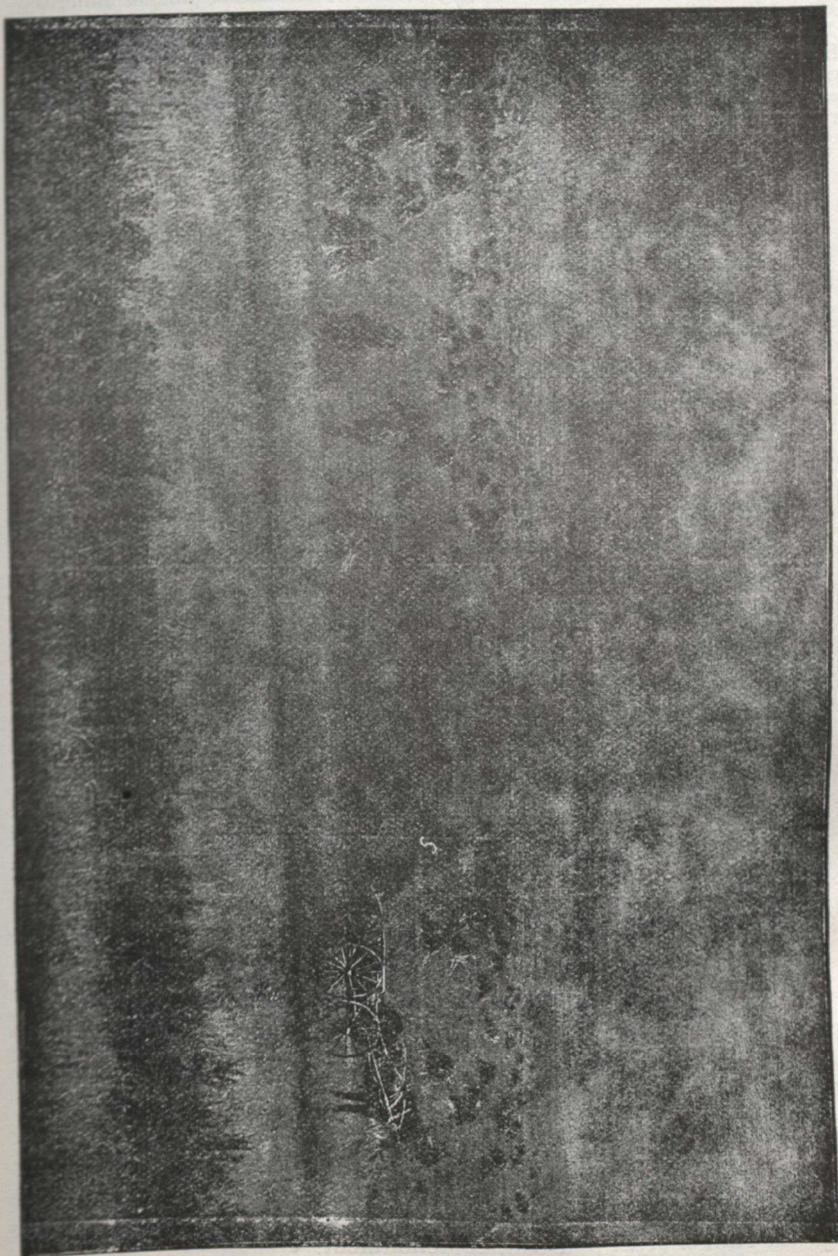
Plusieurs hommes publics, avec qui nous avons causé du caractère et du but de cette Revue, en ont approuvé la publication, et nous ont exprimé leurs bons souhaits de succès.

Ces hautes approbations et ces marques de confiance et de bienveillance, nous encouragent à nous mettre résolument à l'œuvre et à l'épreuve que commande une entreprise de ce genre.

Merci pour toutes ces bonnes paroles. Et maintenant, quant au succès, nous le demanderons à un travail constant, et à une stricte adhérence à notre programme.

F. V.

LA MOISSON DANS LE NORD-OUEST



La belle poésie "Un Homme," que nous publions dans ce premier numéro, est inédite. Elle a été écrite par un de nos littérateurs les plus aimés, M. Nérée Beauchemin, à l'occasion de la mort du regretté Frédéric Houde, décédé à la fleur de l'âge, dans toute la vigueur du talent et au milieu d'une carrière qui s'ouvrait déjà large et brillante à ses nobles aspirations. Frédéric Houde est décédé le 14 novembre 1884, âgé de 37 ans et 6 mois, à Louiseville, sa paroisse natale.

## UN HOMME

Je ne viens pas, ami, sur le bord de ta fosse,  
D'une plainte banale outrager ton cercueil ;  
Je ne viens pas mêler une éloquence fausse  
Aux pleurs silencieux de tes frères en deuil.

Je hais les longs soupirs des froids panégyristes ;  
L'accent de l'amitié fervente est plus discret.  
L'éloge des défunts n'est pas dans les chants tristes  
Des poètes ; il est dans un pieux regret.

Sur ce grand douloureux qui fut un patriote,  
Sur ce lutteur tué dans ses nobles transports,  
Il messied qu'une lyre importune sanglote  
Et scande avec éclat de funèbres accords.

Pleurer ? Je ne veux pas ; mais il faut que je dise,  
A ces porte-drapeau qu'il n'a jamais trahis,  
Aux ministres du peuple, aux princes de l'Eglise,  
Que ce jeune homme fit honneur à son pays.

A la noble, à la fière, à la belle jeunesse,  
Je veux montrer la route où le droit l'a poussé,  
Pour qu'elle y marche en chœur, pour qu'elle y reconnaisse  
La voie où nos plus grands citoyens ont passé.

A peine est-il tombé sous la faux implacable,  
Qu'on entend retentir mille plaintives voix :  
Hélas ! pourquoi la mort aveugle, inexorable,  
Fait-elle dans nos rangs ces mystérieux choix ?

Hélas ! pourquoi faut-il que la jeunesse meure ?  
Le talent est-il donc marqué d'un sceau fatal ?  
Hélas ! pourquoi faut-il qu'il s'en aille avant l'heure,  
Le viril ouvrier du champ national ?

Il aurait tant aimé finir sa noble tâche.  
Il était si cruel pour lui, ce dénoûment.  
Le loyal serviteur, qui ne fut jamais lâche,  
Peut-il se résoudre au suprême effacement ?

Était-ce à lui d'entrer dans l'éternel silence,  
Ce courageux, ce fier protestant de la loi,  
Ce robuste parleur qui dit haut ce qu'il pense,  
Ce preux dont la parole est parole de roi ?  
Intrépide soldat d'une armée aguerrie,  
Le soleil dans les yeux, et la vaillance au cœur,  
Il s'en allait chantant l'hymne de la patrie,  
Quand la mort l'arrêta dans son élan vainqueur.  
Bédard, Morin, Cartier, Dorion, Lafontaine,  
De nos droits assaillis tenaces défenseurs,  
Vertueux citoyens dont la gloire lointaine  
Eclaire et guide encor vos dignes successeurs,  
Il est de votre sang, il est de votre race,  
Ce grave enfant, trop tôt moissonné par le sort !  
Ombres dont le sourire illumine la face,  
Saluez le manteau blanc de ce jeune mort !  
Comme vous, devant l'or des viles coteries  
Il n'a jamais courbé ni le front, ni les reins ;  
Et son brutal dédain des basses flatteries  
Enseigne la franchise à ses contemporains.  
On peut me ruiner, disait-il, mais nul homme  
Ne m'ôtera le legs que j'ai reçu des miens :  
La riche honnêteté du nom dont je me nomme ;  
Nul ne peut me ravir à moi, ce bien des biens.  
Des grands Canadiens tel fut le caractère ;  
Tel fut leur mâle orgueil, leur courage hardi.  
De ces ancêtres forts le souffle héréditaire  
Au cœur de leurs neveux ne s'est pas refroidi.  
Houde mourut debout. Le Maître, qui dispense  
A son gré le pouvoir physique et la santé,  
Anima d'un rayon de flamme trop intense  
La débile vigueur de ce corps indompté.  
Le phtisique, malgré la fièvre qui le brise,  
Mourant, s'acharne encore au labeur, au devoir,  
Et son âme, on ne sait par quel miracle, puise  
Toute sa force au fond de son morbide espoir.  
C'est en vain qu'il se dresse ; il s'affaisse ; il succombe.  
Les courts printemps ont fui comme l'ombre et le vent.  
Houde, le fier, le franc, l'honnête, est dans la tombe,  
Mais son nom restera populaire et vivant.

NÉRÉE BEAUCHEMIN.

## Des grands lacs à l'Atlantique

“Tous les chemins mènent à Rome.” Cet axiome a été vrai de tout temps, seulement, de nos jours, il s'agit de s'y rendre par les voies les plus rapides et les plus économiques.

Toutes les plus grandes entreprises du dernier demi siècle, tel que les canaux de Suez, de Panama, de Kiel, de Manchester, et les grandes voies ferrées comme le C.P.R., le Northern Pacific, le Transsibérien, etc., n'ont eu d'autre but que de raccourcir les distances et diminuer les frais de transport.

Subissant les exigences de cette loi inéluctable du commerce moderne, des savants, des financiers, des hommes d'État, ont saisi le parlement canadien du projet de relier les grands lacs à l'océan atlantique, par une route navigable capable de livrer passage à des navires d'une capacité de 8,000 tonneaux et d'un tirant de 22 pieds.

Le projet, en soi, n'a rien de nouveau, et il emprunte toute son actualité à sa réalisation probable et prochaine.

Depuis l'arrivée des premiers explorateurs français, au dix-septième siècle, jusqu'à nos jours, on s'est préoccupé de cette idée de faire servir ces mers intérieures au développement commercial et industriel de l'Amérique du Nord. Il y a à peine deux cents ans que le premier navire à voile a été lancé sur les grands lacs et le canot d'écorce des sauvages est aujourd'hui remplacé par des steamers en fer d'une capacité de 8,000 tonneaux, et les régions tributaires des lacs fournissent un trafic annuel de 40,000,000 de tonnes.

Sans les facilités de transport fournies par ces lacs, les grandes villes de l'ouest n'auraient jamais atteint l'importance qu'elles ont aujourd'hui et sans les exigences commerciales et industrielles de ces villes, les énormes progrès du trafic des lacs ne se seraient jamais produits.

Le St-Laurent et l'Hudson sont les deux débouchés naturels pour transporter ce trafic jusqu'à l'Atlantique et de tout temps les gouvernements des États-Unis et du Canada se sont employés à donner à ces routes fluviales les dimensions nécessaires au transport économique des produits de l'ouest.

Deux systèmes de canaux ont été construits dans ce but ; l'un par le gouvernement canadien pour contourner les obstacles du Niagara et du St-Laurent, et l'autre par l'État de New-York, entre le lac Érié et l'Hudson, à Albany. Ces deux systèmes de canaux étaient à peine terminés qu'ils ne répondaient plus aux exigences du trafic. Les canaux canadiens ont été élargis et approfondis trois fois et on a commencé le deuxième agrandissement du canal Érié, et malgré tout, ces deux routes sont insuffisantes. Et elles le seront tant qu'elles n'auront pas atteint des dimensions conformes à la capacité des grands navires des lacs.

Quand le canal Érié a été ouvert au trafic, Thomas Jefferson disait que ce travail avait été fait cent ans trop tôt et dix ans plus tard, il fallut l'agrandir.

Le canal Welland a été construit en 1829 et le système de canaux du St-Laurent a été terminé en 1847, à une profondeur de huit pieds.

En 1871, le gouvernement canadien décida de donner à tout le système une profondeur uniforme de 12 pieds, mais le projet fut modifié par la suite et on entreprit de donner aux écluses une largeur de 45 pieds, avec une profondeur de 14 pieds. Les écluses de 270 pieds de longueur sont destinées à livrer passage aux navires des lacs d'une capacité de 2,000 tonneaux. Le parachèvement de cette voie navigable, depuis le lac Érié jusqu'à la mer, n'indique cependant pas qu'on est parvenu à faire disparaître les causes qui ont amené le déclin du transport par eau entre les lacs et l'Atlantique.

Le plus sûr moyen d'amener le commerce de l'ouest par les voies canadiennes, réside, croyons-nous, dans la canalisation de la Rivière aux Français et de l'Ottawa.

Dans un prochain article nous décrivons les avantages de cette route sur tous les autres et nous entrerons dans des détails intéressant sur le coût et les difficultés de l'entreprise.

A. B.

## LE MOIS EUROPEEN

Le mois de juillet, mois de vacances et des fêtes nationales est ordinairement aussi le mois des trêves. Jamais personne n'en eut de plus belle ni de plus opportune que M. Waldeck Rousseau, lorsqu'il réussit à clore la Chambre Française, et à passer ainsi le cap de sa deuxième années d'existence ministérielle.

Deux ans, c'est un bel âge pour un ministère en France et, après tout, ce fameux cabinet de l'Affaire, avec un grand A, a eu une vitalité parfaitement inattendue.

Nous n'en félicitons pas nos amis de France, car nous croyons que ce ministère a accompli une œuvre néfaste. Compromis au début dans la lessive et le blanchissage de Dreyfus, il a exécuté cette vilaine besogne qu'il a compliquée, depuis, de lois iniques contre les catholiques, et d'un attentat contre la fortune privée, le tout pour plaire aux fortes têtes du socialisme qui émaillent ses rangs.

M. Waldeck Rousseau, qui est un fort populardier, garde le pouvoir, mais après ? Les élections arrivent à grand pas et 1902 verra le décompte des bons et des mauvais ; c'est là que le gouvernement actuel est attendu. Il sera pesé dans la balance et, gare à lui, s'il n'a pas le poids.

Le gouvernement ne voit pas approcher sans peur le moment de rendre des comptes. M. Waldeck-Rousseau, à propos de l'interpellation du socialiste Sembat sur les événements de Chine, a prononcé quelques paroles imprégnées de la doctrine libérale et patriote, comme au temps où il combattait dans les rangs des républicains honnêtes, et ses nouveaux amis ont rougi de surprise et rougi de colère. Est-ce qu'on va voir revenir l'ancien Waldeck et le bon Rousseau ? L'approche des élections se ferait-elle à ce point sentir déjà ?

Le président du conseil, qui l'eût cru ? a fait arracher violemment, sur la façade de la Bourse du travail, les emblèmes révolutionnaires qu'il faisait promener, il y a deux ans, sous les yeux du Président de la République, contraint de les saluer. Maintenant, il traite le drapeau rouge comme un emblème séditieux, après avoir vécu deux années à son ombre. Pourquoi ce changement ?

En vérité, personne parmi la majorité ministérielle n'est content de ses complices ; et si, la session avait duré huit jours de plus, le faisceau était rompu.

En somme, le gouvernement n'a vécu que par l'équivoque de la défense républicaine avec l'idée de persécution contre les cléricaux. La loi sur les associations votée, il ne reste plus aucune raison, même mauvaise, de retenir associés des éléments si disparates.

Cette rupture est l'espoir de tous les gens de cœur en France, qui sont profondément navrés de la perturbation sociale causée par cette loi des associations, dont on espérait toujours voir l'existence coupée court par le Sénat.

Le Sénat a capitulé devant la volonté gouvernementale comme les Sénats capitulent toutes les fois qu'on demande d'eux un acte viril.

Le seul qui ait joué son rôle humain et divin tout à la fois, dans cette crise, c'est le chef de l'Eglise, le Pape Léon XIII qui s'est chargé de répondre aux défis et aux insultes lancés de la tribune.

L'espace nous manque pour reproduire ici la splendide apostrophe qu'il a envoyée au monde catholique de la France pour dire à ses fidèles quelle ligne de conduite suivre.

Or voici comment l'*Univers* a condensé ce puissant document dont il a fait ainsi connaître les arguments principaux.

“ Le Pape, dit l'*Univers*, rappelle d'abord aux ordres religieux les témoignages de sollicitude qu'il leur a donnés.

“ Il exprime la douleur qu'il ressent des attaques dont ils viennent d'être l'objet, et de l'insuccès de ses propres efforts.

“ L'Eglise est blessée dans ses droits, entravée dans son action qui requiert le concours du clergé régulier et du clergé séculier.

“ Le pape réprovoque la loi d'exception qui vient d'être promulguée. Cette loi est contraire au droit naturel, au droit évangélique et au droit ecclésiastique.

“ Le pape adresse aux religieux des enseignements reconfortants.

“ La véritable cause de la persécution, c'est la haine du monde contre l'Eglise. L'extinction des ordres religieux est une manœuvre habile pour avancer l'apostasie des nations.

“ Un second motif d'encouragement, ce sont les protestations des honnêtes gens qui reconnaissent les bienfaits des ordres religieux dans l'éducation, dans les œuvres d'assistance et dans les séminaires.

“ Un troisième motif d'encouragement, ce sont les éloges du

pape félicitant les religieux de leur obéissance à ses directions et de la vaillance de leurs missionnaires.

“ Un quatrième témoignage leur est donné par les hommes politiques impartiaux.

“ Mais la malignité du monde prétend travailler pour l'Eglise en violant les droits des religieux.

“ Le pape montre que la persécution renferme une vertu propre à donner plus de force aux congrégations qui, dispersées, gardent dans son intégrité l'esprit religieux.

“ Observez, dit-il, les instructions du Saint-Siège et de vos supérieurs ; imitez vos aînés qui ont traversé des temps aussi durs ; gardez une attitude ferme et digne, mais sans colère ; triomphez du mal par le bien. Vous avez avec vous le pape et l'Eglise entière. Priez avec confiance et rappelez-vous la parole du Christ : “ J'ai vaincu le monde.”

Il est facile de voir par ceci avec quelle délicatesse, quelle mansuétude le Souverain Pontife aborde cette question pour éviter le conflit tout en maintenant les droits des clercs.

Son langage touchera-t-il les cœurs ministériels ; il est difficile de le croire si on lit ce qu'écrivait, au lendemain de la publication de l'encyclique, le *Temps*, journal protestant de Paris, officieux organe du ministère.

Personne ne peut dire encore ce que feront les congrégations. Si elles se soumettent, ce ne sera pas pour les raisons que donne le *Temps*, mais parce que le Pape, leur souverain maître, leur en donnera la permission.

Mais, n'est-il pas douloureux de voir la France, la fille aînée de l'Eglise tomber si bas et par pure fanfaronnade, par simple hypocrisie, car la France est encore catholique ?

Comment, lisez donc l'entrefilet suivant, lancé par la *République* de M. Méline, qui a fait le tour de la presse française :

“ Mlle Jaurès, fille du rédacteur en chef de la *Petite République* et ancien député de Carmaux, a fait dimanche sa première communion, à Villefranche-l'Albigeois, après avoir reçu, ces temps derniers, les leçons et l'instruction religieuse du clergé de la paroisse sur le territoire de laquelle se trouve le domaine p.ternel.

“ On voit que les plus saines traditions religieuses se perpétuent dans la famille de M. Jaurès. Il fait baptiser ses enfants à l'eau du Jourdain ; il veille à ce qu'ils se préparent à leur première communion par un enseignement sérieux ; plus tard, certainement, il les fera marier à l'église.

“ C'est fort édifiant ; et ce n'est certes point nous qui l'en blâmerons. Mais que vont dire les amis ? ”

Voilà les hommes qui à la tribune font feu et flamme contre le clergé et les congrégations, et qui passent les lois iniques que le Pape flétrit.

Il faut au citoyen Jaurès, une dose considérable d'hypocrisie morale ou plutôt immorale pour jouer ce double rôle au couvent de sa fille et à la buvette de la Chambre.

Avant la fin de la session un incident intéressant est survenu, c'est celui du Maroc qui a failli mettre aux prises encore l'Angleterre et la France.

Le ministre des affaires étrangères, M. Delcassé, a répondu des intentions pacifique de la France dans des termes qui ont satisfait l'Angleterre, facile à contenter actuellement avec tous ses déboires, mais dont il est bon de noter le ton suffisamment narquois,

“ Le gouvernement de la République a dit M. Delcassé, a demandé des réparations complètes et promptes. Elles lui ont été données aussi promptes, aussi complètes qu'il les avait demandées.

“ A nos yeux, il ne reste plus trace de ces incidents. L'ambassade marocaine s'en aperçoit.

“ A l'accueil qui lui est fait, elle a pu se convaincre, et elle pourra le dire à son souverain, que si la France maîtresse de l'Algérie et, par l'Algérie, limitrophe du Maroc sur une immense étendue, est tenue de suivre ce qui s'y passe avec un intérêt singulier dont nul ne saurait équitablement méconnaître la légitimité, notre vigilance ne tend qu'à la tranquillité, à la prospérité, à l'intégrité de l'empire chérifien, et que nous avons répondu avec une bienveillance cordiale aux dispositions amicales dont elle nous a prodigué les assurances au nom du sultan, et dont nous avons été heureux de prendre acte au nom de la France.”

Les anglais sont obligés maintenant de n'être pas exigeants sur les assurances.

Ils sont en ce moment coulants au possible.

Ainsi, on a pu ce mois-ci relire une dépêche de Terre-neuve annonçant *urbi* et *orbi* de nouveaux outrages.

Le commandant de l'avis de protection anglais le *Buzzard* informait des pêcheurs terre-neuviens que s'ils continuaient à molester les pêcheurs français du *French Shore* ils se feraient déporter.

C'est un peu raide, mais c'est comme ça.

Le plus étrange c'est que rien n'est encore fait dans cette fameuse question des pêcheries où on annonçait, pour encourager les

jingoes, que la France, prise de frayeur, était prête d'accepter tout ce qu'on lui offrirait et voulait à tout prix abandonner ses droits pour éviter un conflit.

Le 8 juillet dernier Lord Cranborne répondant à une question qui lui était posée à la Chambre des Communes a déclaré :

1° Que le gouvernement n'a pas l'intention de déposer sur le bureau de la Chambre le rapport de la commission royale sur la question du French Shore à Terre-Neuve ;

2° Que le gouvernement n'a pas décidé de céder la Gambie à la France et n'a étudié aucun projet de cession de cette nature en échange d'une renonciation par la France de ses droits à Terre-Neuve ;

3° Que le gouvernement ne peut pas, à l'époque actuelle, exposer ce qu'il compte faire soit par la voie de concessions territoriales, soit par la voie d'indemnités pécuniaires, soit par tout autre moyen, pour faire face aux revendications de la France.

La France n'a vraiment pas l'air de capituler ; c'est le tour des anglais qui en prennent l'habitude.

Non, elle n'en est guère pressée, la France. Ses manœuvres de la Méditerranée et le succès de ses torpilleurs sous marins ne sont pas de nature à la faire fléchir.

Comment, la perspective seule de voir deux escadres françaises dans la Méditerranée a rendu les anglais d'une politesse inconcevable.

Le *Globe* de Londres a publié la dépêche suivante de Gibraltar 3 juillet :

“ L'amiral a donné aujourd'hui aux navires de l'escadre anglaise de la Méditerranée l'ordre de ne pas se livrer aux exercices habituels de tir au large, de façon à éviter de se trouver sur la route de l'escadre française arrivant par le détroit.”

Quelle chevalerie. On voit bien que messieurs les anglais préfèrent ne pas tirer les premiers !

Ils ont bien raison, quand on voit le gachis dans lequel ils pataugent et que dissimulent si mal leurs dépêches sottement tronquées. Le désarroi règne en Afrique, comme à Londres.

La lutte continue toujours, brutale et sanguinaire du côté des Anglais, qui se sont transformés en garde-chiourmes pour femmes et enfants, et qui enferment ceux-ci dans l'espérance d'attirer près des barreaux les pères et les frères, et de les fusiller à bout portant, sans

se risquer dans la Veldt ; tels les sportmen de Londres se rendent à Ceylan et achètent de petits nègres qu'ils attachent par la patte au pied de l'étang pour attirer les crocodiles qu'ils bombardent à leur aise sous l'abri de larges parasols verts.

Qui donc a dit que les anglais n'étaient pas civilisés !

GASTON D'ORCHER.

NOTES DE LA RÉDACTION—Notre correspondant n'est évidemment pas un grand ami de l'Angleterre, mais nous avons cru devoir publier quand même son étude plutôt pour les renseignements qu'elle contient que pour les sentiments qu'elle exprime à l'égard de l'Angleterre.



UNE VUE DU C. P. R. DANS LES MONTAGNES ROCHEUSES

## Ça et Là

### *Les revenus et les dépenses fédérales 1900-1901.*

La *Gazette Officielle* d'Ottawa publie un sommaire des revenus et des dépenses, pendant l'année fiscale terminée le 30 juin dernier.

Les recettes ont été pendant cette période de \$50,735,947.91, et les dépenses de \$38,574,508.60. Ce qui laisse un surplus des recettes sur les dépenses de \$12,161,439.31.

Voici le détail des recettes :

Douanes .....	\$28,137,999.08
Excise.....	10,294,645.10
Postes.....	3,357,096.53
Travaux publics et chemins de fer	5,702,459.83
Divers.....	3,243,747.37
	<hr/>
Total.....	\$50,735,947.91
	<hr/>
Dépenses .....	\$38,574,508.60
	<hr/>
Excédant .....	\$12,161,439.31

Tel est l'état des recettes et des dépenses jusqu'à minuit le 30 juin dernier.

Mais il y avait sans doute, à cette date, plusieurs comptes, tant du chapitre de la dépense que de celui de la recette, qui n'étaient pas encore rendus à Ottawa, ce qui peut modifier cet état de cinq à six millions.

Ce résultat indique ni plus ni moins, que les taxes sont trop élevées, puisqu'elles font tomber dans le trésor des millions dont le gouvernement n'a pas besoin pour le service public. C'est autant d'argent arraché sans nécessité, au commerce et à l'industrie.

Si encore ces surplus étaient appliqués à l'extinction de la dette. Mais non, malgré ces excédants de \$6 à \$8,000,000, depuis deux à trois ans la dette publique a augmenté de deux à trois millions par années.

Un gouvernement n'a pas plus le droit qu'une municipalité de percevoir plus d'argent qu'il ne lui en faut, pour la bonne administration du service public. Quand le volume du commerce imposé

augmente, c'est le temps de diminuer le chiffre de la taxe, afin d'arriver à ne percevoir que le montant requis pour les fins administratives de l'année courante.

Les surplus ne prouvent rien en faveur des gouvernements. Ils ne démontrent qu'une chose, c'est que le gouvernement calcule mal ses prévisions budgétaires et connaît peu ses voies et moyens.

Nous ne visons pas spécialement les gouvernements du jour, à ce sujet. Tous leurs prédécesseurs ont versé dans la même erreur, pour ne pas dire la même faute.

*Le mouvement du commerce en 1900-1901.*

D'après les rapports de la navigation et du commerce, pour l'année 1900-1901, il appert que le commerce général du Canada avec les pays étrangers, pendant cette période, a été de \$345,885,985, soit \$13,000,000 de plus qu'en 1899-1900.

Il y a eu une augmentation de \$15,000,000 dans le commerce de nos exportations des produits des mines, et de \$1,500,000 dans les exportations des produits manufacturés.

Les exportations des produits agricoles, des pêcheries, et des forêts sont demeurées à peu près au même chiffre que celles de l'année précédente.

Les exportations de produits manufacturés de provenance étrangère se sont élevées à \$20,379,212. En 1900 elles étaient de \$21,252,354.

L'exportation des produits de la ferme, aussi de provenance étrangère, ont atteint le chiffre de \$15,820,302. La même exportation avait été de \$12,101,212 en 1900.

Le montant total des importations entrées pour la consommation en 1900-1901 est de \$181,225,389. Il était de \$180,804,316, en 1899-1900.

Dans le mouvement général de nos exportations on constate une augmentation de \$12,458,334 sur l'année précédente. Or en regardant au détail on découvre que cette augmentation provient de l'exportation des mines, qui est de \$15,402,307, et de \$350,189 pour nos exportations des produits de la forêt.

Il y a eu diminution de plus d'un million dans l'exportation des produits des pêcheries, et autant pour l'exportation des animaux. La diminution est encore plus considérable dans la classe d'exportation désignée sous le nom de "produits agricoles." En 1898 nous avons exportés des "produits agricoles" pour \$33,063,285, en 1900, cette exportation tomba à \$27,516,609, et cette année elle est

descendue à \$24,977,602, et ce, en dépit des abondantes récoltes que nous avons eue depuis les cinq dernières années.

Nous n'avons pas le temps aujourd'hui de donner aux rapports du commerce toute l'attention voulue pour trouver les causes de cette déperdition annuelle dans le mouvement du commerce d'exportation de nos "produits agricoles," qui comprennent le foin, le blé, l'avoine et les autres céréales. Nous continuerons cette étude dans le prochain numéro.

*Le tarif des transports.*

M. S. P. McLean, professeur de l'Université d'Arkansas, a été nommé commissaire par le gouvernement canadien, pour instituer une enquête sur les tarifs des diverses compagnies de transport au Canada.

D'après les témoignages rendus par les membres du comité des chemins de fer et de transports de l'association des fabricants canadiens de Toronto, il appert que les taux de fret exigés par les compagnies canadiennes sont plus élevés pour les expéditeurs canadiens que pour les expéditeurs des Etats-Unis; que les taux sont moindres pour l'expéditeur d'articles venant des Etats-Unis au Canada, que pour le transport des mêmes articles d'un endroit du Canada à un autre point, sur le territoire canadien, et que même les droits pour le transport des marchandises venant des pays d'outre mer en Canada, sont inférieurs aux taux qu'il faut payer pour expédier des marchandises d'une ville du Canada, à une autre ville du Canada.

Voici un tableau de ces tarifs :

Tarif sur articles de nouveautés (dry goods) :

De Liverpool à Vancouver.....	\$2.60	par cent livres
Et de Toronto à " .....	2.85	" "

Tarif sur les tapis :

De Liverpool à Vancouver.....	2.60	" "
De Toronto à " .....	2.75	" "

Tarif sur la coutellerie :

De Liverpool à Vancouver.....	1.85	" "
De Montréal à " .....	2.75	" "

Tarif sur la farine :

De Kington à Liverpool.....	17c 44	" "
De Chicago à " .....	18c	" "
De Duluth à " .....	19c	" "

Les fabricants canadiens se plaignent, et avec raison, de cette préférence injuste que les compagnies de transports accordent aux fabricants étrangers.

Ces injustices démontrent, une fois de plus, la nécessité d'une législation régularisant rigoureusement les tarifs de toutes les compagnies de transports au Canada. Pas de monopole, et justice égale pour tous.

*La production de l'or au Yukon.*

On estime à \$25,000,000 la production de l'or, au Klondike, pour l'année courante. Elle a été de \$20,000,000 l'an dernier.

La vie est encore extrêmement cher dans les régions aurifères du Yukon, malgré les grandes améliorations qui y ont été faites depuis quelques années dans les moyens de transport.

La moyenne des gages des ouvriers est de \$10 par jour ; mais il y a une telle affluence de mineurs, qu'un grand nombre d'entre eux ne peuvent trouver d'ouvrage et font de la misère noire.

*Les récoltes dans le Manitoba et le Nord-Ouest.*

Les cultivateurs du Manitoba et du Nord-Ouest demandent des bras pour les travaux de la récolte. Le télégraphe nous apprend que l'on offre jusqu'à \$50 par mois aux ouvriers, la pension comprise. Ceux de nos compatriotes qui sont sans travail, ou dans l'obligation de s'éloigner du foyer paternel pour s'établir eux-mêmes, ou établir leurs enfants, ne peuvent faire mieux que de profiter des excursions à prix réduits annoncées par la Compagnie du Pacifique, pour le Manitoba et le Nord-Ouest Canadien. Les cultivateurs de l'Ouest canadien demandent une vingtaine de mille ouvriers de ferme pour travailler à la moisson. Pour la modique somme de dix piastres, on se rendra dans la plus belle région agricole qui se puisse trouver sous le soleil. Là, tout en travaillant et en gagnant de l'argent, on aura le temps d'examiner le pays et on pourra acquérir, à d'excellentes conditions, de bonnes terres pour établir les enfants.

Nous invitons surtout les jeunes gens à profiter de ces avantages exceptionnels.

Allez dans l'ouest, c'est le pays de l'avenir. Avec un travail relativement facile, vous acquerrez là bas, et avant longtemps, l'aisance et toutes les jouissances que la terre ne manque jamais de procurer à ceux qui la cultive avec soin, et avec intelligence.

Quant à ceux qui préfèrent le travail de l'usine—l'exploitation des bois, et des mines—nous leur conseillons d'aller au Sault Ste-Marie. Ils seront certains de trouver là de l'emploi, dans les grandes industries que dirige M. Clergue. Il y a aussi d'excellentes terres arables dans toute cette région de l'Algoma. Il faudra s'en emparer. La compagnie Clergue demande des ouvriers pour ses vastes usines, ses mines et à ses chemins de fer.

Avant que les étrangers s'emparent des premières places et des meilleures terres arables qu'il y a dans cette région, que les canadiens s'empressent de s'y rendre. Ce pays est à nous, emparons-nous en de suite, il sera peut être trop tard demain.

*Le rapatriement et l'émigration.*

Le rapatriement de nos nationaux des États-Unis se fait-il, et est-il possible ?

Plusieurs journaux du pays prétendent que le rapatriement se fait *en masse*. La presse canadienne de la Nouvelle Angleterre, soutient au contraire que le rapatriement est impossible, et qu'il est inutile d'entretenir cette espérance, qui n'est rien autre chose qu'une lubie irréalisable.

Ces prétentions sont certainement exagérées de part et d'autre.

Il est constant, indéniable, qu'un grand nombre de nos compatriotes, ne trouvant plus d'ouvrage dans les filatures de la Nouvelle-Angleterre, s'en reviennent au pays. Il en reviendrait un nombre plus considérable encore, si nos règlements de colonisation étaient plus favorables aux colons.

Il serait relativement facile de déterminer un fort courant de rapatriement dans l'Ouest des États-Unis, vers le Manitoba et le Nord-Ouest Canadien. Les circonstances se prêtent admirablement aujourd'hui au développement d'un tel mouvement de retour vers la patrie. Plusieurs de nos frères se rapatrient d'eux-mêmes. Si nous avons là-bas des agents canadiens actifs, dévoués et mus par un autre désir que celui de gagner quelques dollars, pour faire valoir l'excellence du sol de l'ouest canadien sur celui de l'ouest des États-Unis pour les fins agricoles, le mouvement du rapatriement se développerait rapidement. Mais les gouvernements n'ont jamais voulu comprendre l'importance de l'organisation d'un pareil service parmi les canadiens de l'ouest des États-Unis. On avait peur de soulever des susceptibilités chatouilleuses. Cette timidité, cette condescendance coupable de nos gouvernants à cet égard, depuis l'ouverture de notre grand Ouest, mérite la censure de tous les amis du progrès et de la colonisation.

Le colon canadien est préférable à tous les étrangers que l'on fait venir à grands frais, et que l'on place sur les meilleures terres de l'ouest. Mais que les susceptibles en prennent leur parti, malgré eux, l'ouest sera canadien ; avec le temps notre élément dominera, et dans vingt ans d'ici, la femme canadienne aura réglée pour toujours, la question des Écoles du Manitoba.

Quant à l'émigration canadienne vers les États-Unis elle n'est certainement pas aussi accentuée aujourd'hui que par les années passées, mais le nombre de nos compatriotes qui laissent le Canada est encore très considérable.

Pour retenir nos gens au pays, et y ramener ceux qui en sont partis, il faudrait modifier nos lois concernant la colonisation, qui ne sont rien moins que tyranniques pour le colon ; il faudrait attirer ici, pour développer davantage notre industrie nationale, les capi-

taux qui nous manquent ; favoriser l'exploitation de nos mines ; de nos innombrables pouvoirs d'eaux. L'industrie de la pulpe, par exemple, pourrait nous amener un grand nombre de colons, et empêcher les nôtres de désertier le sol natal ; mais il faudrait, pour cela, prohiber l'exportation de nos bois de pulpe, et par ce moyen forcer le manufacturier à fabriquer dans les limites du Canada. Ce serait un moyen pratique de développer dans le pays le capital du travail qui sera toujours le plus sain et le plus productif des capitaux. Jusqu'à présent on a vendu nos bois de pulpe à la corde, pour le profit et avantage de nos voisins qui enlèvent ainsi le travail, l'argent et le pain aux ouvriers canadiens.

F. V.

## La royauté de la femme

L'autre jour, en feuilletant un livre que j'aime, parce que je trouve son enseignement utile et agréable, mes yeux se sont spécialement attachés à ces pages délicieuses, où l'auteur nous parle de la sublime "mission et des devoirs de la femme comme fille, épouse et mère."

En faisant connaissance, pour la première fois, avec les aimables lectrices de l'*ECONOMISTE CANADIEN*, je ne puis mieux faire que de vous présenter, mesdames, ce gentil portrait dû à un noble cœur de femme, une amie dans la carrière, une amie sincère de notre royauté dans le domaine sacré de la famille et de la société.

Ce sera ma carte de visite auprès de vous, mesdames. Voici ce portrait dans toute sa vérité et sa beauté.

"Le foyer est votre domaine, jeunes filles ; vous êtes élues pour y exercer un bienfaisant empire. Vous avez le bonheur d'y vivre avec un père et une mère tendrement aimés, des frères et des sœurs autres vous-mêmes.

"C'est pour eux que vous déployez les ressources infinies de bonté, de douceur et de délicatesse qui vous rendent irrésistibles, et sont le plus bel apanage de votre jeunesse.

"Est-il nécessaire de vous rappeler, mes amies, que vos parents vous ont entourées dès votre enfance de l'amour le plus profond et des soins les plus dévoués ? Aujourd'hui encore, votre éducation, votre avenir, votre bonheur sont l'objet de leur constante préoccupation. Ils sont des guides expérimentés et des amis fidèles ; donnez-leur donc votre entière confiance et le meilleur de votre cœur.

"Que leurs conseils, leurs désirs soient des ordres pour vous ; que votre tendresse prévenante, vos douces caresses et votre humeur joyeuse soient pour eux le rayon de soleil qui dore l'automne de la vie, dissipe les chagrins et allège le poids des années.

Montrez-vous pour vos frères et sœurs des amies affectueuses et conciliantes, pleines d'indulgence pour leurs petits défauts et prêtes à les obliger. Confidentes de leurs joies et de leurs peines, consolez-les dans leurs chagrins, relevez leur courage abattu ; en un mot, qu'ils puissent toujours compter sur votre dévouement dans les luttes de la vie.

"Vous le voyez, jeunes filles, votre destinée est de rendre

heureux tous ceux que vous aimez. N'épargnez donc aucune peine, faites tous vos efforts pour remplir cette belle mission, dont vous avez le droit d'être fières.

" Filles et sœurs dévouées, vous serez plus tard de parfaites épouses et de bonnes mères. Pourquoi vous le dissimuler ? Vous aurez alors des devoirs plus difficiles et plus importants à remplir. Votre existence sera unie à celle d'un homme qui, jusqu'alors, vous était étranger ; vous devez étudier un caractère pour y adapter le vôtre, et mériter son estime pour conserver son affection. Si vous désirez vous faire apprécier par lui, dirigez votre ménage avec intelligence et économie, afin d'en éliminer la gêne et d'assurer à votre famille le bien-être et la prospérité. Mais pour être bonnes ménagères, il vous sera indispensable de posséder de sérieuses qualités telles que : l'activité, la vigilance, l'exactitude, l'ordre, la propreté, la prévoyance et l'économie.

" La jeune femme qui possède ces précieuses qualités paraît bien apte à remplir sa grande mission.

" Après une journée de rude labeur, le mari n'est-il pas plus content lorsque, près d'une table bien servie il trouve une épouse qui l'accueille le sourire sur les lèvres ? Il se sent si heureux qu'il oublie ses fatigues, et savourant les douceurs de l'intimité il n'a nulle envie d'aller au dehors chercher des distractions.

" La femme doit donc être pour son mari une compagne bonne, prévoyante et douce, qui s'efforce d'être toujours d'humeur égale, va au-devant de ses désirs et tâche de diviner ses soucis pour le consoler et l'encourager.

" Parfaite épouse, elle est pour ses enfants une mère douce et ferme. Epiant les bons sentiments pour leur faire fête et les mauvaises inspirations pour les combattre, elle profite de toutes les circonstances pour flétrir le mal et inspirer l'amour du bien, l'enthousiasme pour tout ce qui est beau, grand et noble. Dans ce but, elle s'adresse au cœur et à la raison de ses enfants, tâche de gagner leur entière confiance et leur donner sans cesse l'exemple des vertus qu'elle veut leur faire acquérir.

" Elle eutretient parmi eux l'esprit de fraternité et de concorde veille à ce qu'ils s'entraident, se fassent des concessions et apportent toujours de la politesse et de la courtoisie dans leurs rapports.

" Mère intelligente, elle est la première et la meilleure institutrice de ses enfants, mettant à profit les jeux, les conversations, les promenades, pour développer leurs facultés intellectuelles, leur faire aimer le travail et la science. Dès leur jeune âge, elle étudie leurs aptitudes et leurs goûts, afin de les diriger plus tard dans le choix d'une carrière. En un mot, elle soigne tout spécialement l'éducation de ses enfants. Et n'a-t-elle pas raison, puisque Montequieu prétendait que, sans éducation, il n'y a point de vertus, sans vertus, point de mœurs, et, par conséquent, point de stabilité pour son pays, point de grandeur nationale."

N'avais-je pas raison, mesdames, de vous offrir ce portrait ? N'est-ce pas que vous le tronvez fidèle au parfait, et que vous vous reconnaissez bien toutes sous les traits de cette femme, fille, épouse et mère, chrétienne, aimante et gardienne vigilante de l'honneur et des joies du foyer ?

CLAIRE VANASSE.